

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **PREAMBULE**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal en sa séance du 26 février 2025.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le CFU (compte Financier Unique) 2024 et le BP (Budget Primitif) 2025 ont été votés le 9 avril 2025 par le conseil municipal.

### LE BUDGET 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

Contexte budgétaire : Le budget 2025 est marqué par plusieurs facteurs :

- Contrainte financière accrue : la Loi de Finances 2025 impose un effort de 2,2 milliards d'euros aux collectivités, réduisant leurs recettes.
- Augmentation des charges : hausse des dépenses de personnel (+3 points sur le taux de cotisation CNRACL) et révision à la hausse du marché de la restauration municipale (+3,17 % au 1er octobre 2024).
- Problèmes assurantiels : augmentation de 30 % de l'assurance dommage aux biens (Groupama) et hausse de 109,5 % pour l'assurance automobile.
- Stabilité fiscale: maintien des taux des taxes locales jusqu'à la fin du mandat en 2026.
- Maintien des tarifs municipaux : aucune augmentation des services (restauration, loisirs, etc.) pour soutenir le pouvoir d'achats des habitants face à la conjoncture économique difficile.

### Objectifs:

- Maximiser les subventions pour financer les projets.
- Maintenir la qualité des services publics et protéger le pouvoir d'achat des habitants.
- Renforcer les investissements dans les domaines prioritaires (sécurité, transition écologique, amélioration du cadre de vie).

La municipalité maintient ses engagements de stabilité fiscale et de soutien aux habitants tout en poursuivant des projets structurants pour le développement de la commune.

#### **STRUCTURE DU BUDGET:**

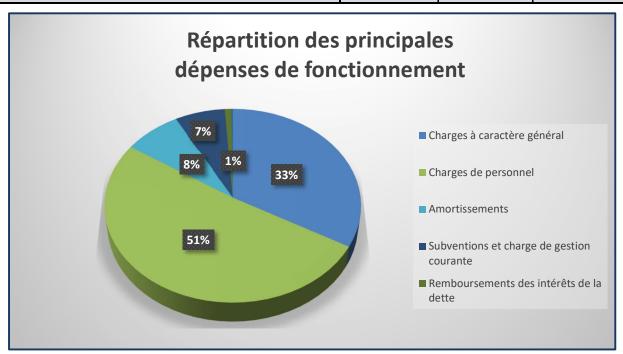
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

### 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

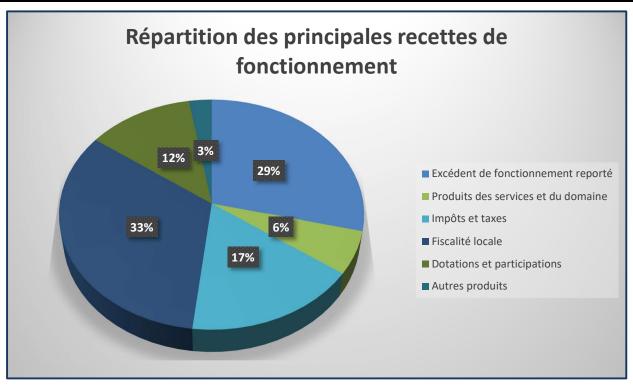
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET 2024	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 190 900,00 €	1 760 640,14 €	2 151 300,00 €
012	Charges de personnels	3 168 200,00 €	3 041 299,06 €	3 317 580,00 €
014	Atténuation de produits	18 600,00 €	17 384,90 €	11 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	306 277,00 €	158 409,88 €	438 550,00 €
66	Charges financières	63 000,00 €	54 436.61 €	57 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	172 ,40 €	2 000,00 €
TOTAL DES D	EPENSES REELLES	5 751 977,00 €	5 032 342.99 €	5 977 730,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 267,00€	512 828,86 €	507 200,00 €
023	Virement à l'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL DES C	PERATIONS D'ORDRE	520 267,00 €	512 828,86 €	507 200,00 €
TOTAL DES D	EPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 272 244,00 €	5 545 171,85 €	6 484 930,00 €



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs, etc.).

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET 2024	CFU 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 177 220,10 €	2 177 220,10 €	2 096 473,88 €
013	Atténuations de charges	112 000,00 €	121 088,63 €	100 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	373 490,00 €	451 604,08 €	438 600,00 €
73	Impôts et taxes	1 242 548,00 €	1 346 347,30 €	1 237 658,00 €
731	Fiscalité locale	2 376 052,00 €	2 404 906,65 €	2 415 600,00 €
74	Dotations et participations	1 009 367,00 €	948 528,64 €	896 720,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	57 366,23 €	51 000,00 €
76	Produits financiers	39 000,00 €	64 806,67 €	38 500,00 €
77	Produits spécifiques	0,00€	15 700,35 €	2 000,00 €
TOTAL DES R	ECETTES REELLES	7 374 677,10 €	7 587 568,65 €	7 276 551,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	54 077,08 €	73 560,00 €
TOTAL DES O	PERATIONS D'ORDRE	60 000,00 €	54 077,08 €	73 560,00 €
TOTAL DES R	ECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 434 677,10 €	7 641 645,73 €	7 350 111,88 €



2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine, acquérir du matériel durable et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

CHAP/OP	INTITULE	BUDGET 2024	CFU 2024	BP 2025
10	Taxe aménagement	385 200,00 €	€ 00, 00	552 400,00€
16	Remboursement en capital de la dette	194 000,00 €	193 561,82 €	195 300,00€
20	Immobilisations incorporelles	69 140,00 €	43 389,15 €	226 595,00€
21	Immobilisations corporelles	1 945 967,00€	725 086,14 €	1 253 788,84€
23	Immobilisations en cours	1 461 300,00 €	359 899,74 €	1 543 783,50 €
TOTAL DES D	EPENSES REELLES	4 055 607,00 €	1 321 936.85 €	3 771 867,34 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	54 077,08 €	73 560,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL DES O	PERATIONS D'ORDRE	60 000,00€	54 077,08 €	73 560,00 €
COMPTE DE	TIERS (45)	0,00€	0,00€	156 476,66 €
TOTAL DES D	EPENSES D'INVESTISSEMENT	4 115 607,00 €	1 376 013,93 €	4 001 904,00 €

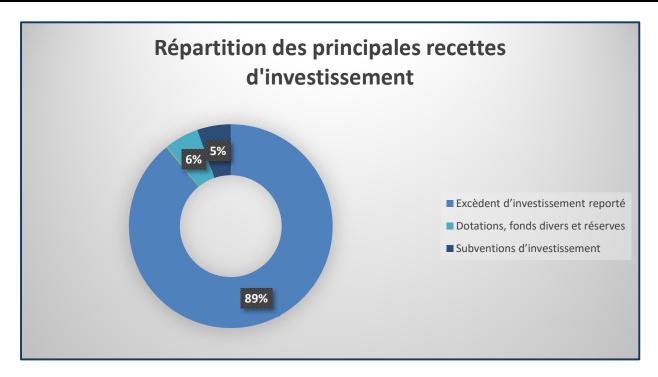
### Plan des opérations 2025 :

Les dépenses inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 dans le tableau ci-dessus, englobent les opérations d'investissement suivantes :

Libellé de l'opération d'investissement	Montant
CREATION D'UN PÔLE SOCIO-CULTUREL	1 070 000,00€
ERP- RELAMPING LED	15 000,00 €
MISE EN CONFORMITÉ PMR ADAP	10 000,00 €
ERP - MISE EN CONFORMITÉ SUITE CONTRÔLES OBLIGATOIRES	20 000,00 €
SALLE CATECHISME - RENOVATION INTERIEURE	27 000,00 €
DIVERS SERVICES - RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	10 000,00€
BATIMENTS COMMUNAUX - MOBILIER	8 000,00€
BATIMENTS COMMUNAUX - MOBILIER	13 000,00 €
ESPACES VERTS - PLANTATION ET AMENAGEMENT	16 000,00€
ECOLES - DEMINERALISATION DES COURS	147 200,00€
VIDEOPROTECTION	33 600,00 €
VOIRIE - RUE DU CHAUFFOUR	260 000,00 €
VOIRIE - RUE ALSACE LORRAINE	75 000,00 €
VOIRIE - RESIDENCE LA CHARMILLE	10 000,00 €
VOIRIE - RUE DU 11 NOVEMBRE	50 000,00€
VOIRIE - ROUTE NATIONALE	30 000,00 €
VOIRIE - ECOLE MATERNELLE	35 000,00 €
PLAN MOBILITE DOUCE - ETUDES	33 900,00 €
SALLE ANACHE - TRAVAUX PEINTURES ET PROTECTION	33 000,00 €
MEDIATHEQUE - REMPLACEMENT FAUX PLAFONDS	4 000,00 €
COMPLEXE SPORTIF - REMPLACEMENT ASSISES TRIBUNES ET CLOTURES	28 000,00€
ECOLE CURIE PASTEUR - CABLAGE INFORMATIQUE	10 000,00€
SALLE RADBODIRODE - ISOLATION PHONIQUE	4 200,00€
ECOLE CURIE PASTEUR - MENUISERIES ET VOLETS	49 000,00 €
HOTEL DE VILLE - REMPLACEMENT PORTE HALL	13 000,00 €
VOIRIE - ACQUISITION MOBILIER URBAIN	38 000,00 €
SERVICE TECHNIQUE - ACQUISITION MATERIEL	7 500,00 €
ESPACES VERTS - ACQUISITION MATERIEL	7 000,00 €
EGLISE - POSE D'UN COQ SUR LE CLOCHER	10 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC - DRIVER LOT. CLEF DES CHAMPS	5 000,00€
CIMETIERE - VEGETALISATION	12 000,00 €
ESPACE JEUNESSE - ACQUISITION MATERIEL	12 000,00 €
POLICE MUNICIPALE - EQUIPEMENTS	5 000,00€
TOTAL	2 101 400,00 €

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

CHAP/OP	INTITULE	BUDGET 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Excèdent d'investissement reporté	2 763 943,07 €	2 763 943,07 €	2 944 490,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00€	0,00€	5 000,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	310 002,51 €	647 097 ,92 €	180 000,64 €
13	Subventions d'investissement	521 394,42 €	396 663,52 €	175 545,00€
21	Immobilisations corporelles	0,00€	10 024,00 €	0,00€
TOTAL DES R	ECETTES REELLES	3 595 340,00 €	3 817 728,51 €	3 305 035,64 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 267,00 €	512 828,86 €	507 200,00€
041	Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€	33 191.70 €
TOTAL DES O	PERATIONS D'ORDRE	520 267,00 €	512 828,86 €	507 200,00 €
COMPTE DE	TIERS (45)	0,00€	0,00€	156 476,66€
TOTAL DES R	ECETTES D'INVESTISSEMENT	4 115 607,00 €	4 320 503,37 €	4 001 904,00 €



### **PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET:**

Le budget primitif 2025 s'établit à 4 001 904 € en investissement. Quant à la section de fonctionnement, elle est votée en sur équilibre avec 7 350 111,88 € en recettes et 6 489 930 € en dépenses. La municipalité a préféré laisser la section de fonctionnement en suréquilibre permettant ainsi de faire apparaître l'autofinancement.

Dépenses de fonctionnement : 6 489 930,00 €		
Charges à caractère général	2 151 300,00€	
Charges de personnel	3 317 580,00 €	
Charges financières	57 300,00€	
Autres dépenses réelles de fonctionnement	456 550,00 €	
Virement à la section d'investissement	0,00€	
Amortissements	507 200,00 €	

Dépenses d'investissement : 4 001 904,00 €			
Ecritures d'ordre	73 560,00 €		
Remboursement du capital de la dette	195 300,00€		
Dépenses d'équipement	3 024 167,34€		
Autres dépenses réelles d'investissement	552 400,00€		
Compte de tiers	156 476,66 €		

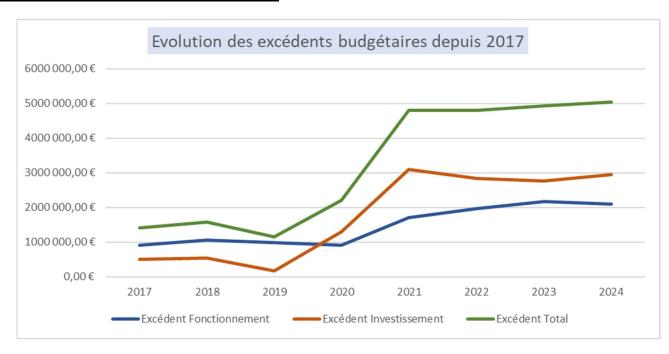
Recettes de fonctionnement : 7 350 111,88 €			
Excédent reporté	2 096 473,88 €		
Produits des services	438 600,00 €		
Produit de la fiscalité	3 653 258,00 €		
Dotations	896 720,00 €		
Autres recettes réelles de fonctionnement	191 500,00€		
Ecritures d'ordre	73 560,00 €		

Recettes d'investissement : 4 001 904,00 €		
Excédent reporté	2 944 490,00 €	
Virement de la section d'investissement	0,00€	
Amortissements	507 200,00 €	
Produits des cessions	5 000,00 €	
Dotations et fonds	180 000,64€	
Subventions d'investissement perçues	175 545,00 €	
Autres recettes réelles d'investissement	33 191,70€	
Compte de tiers	156 476,66 €	

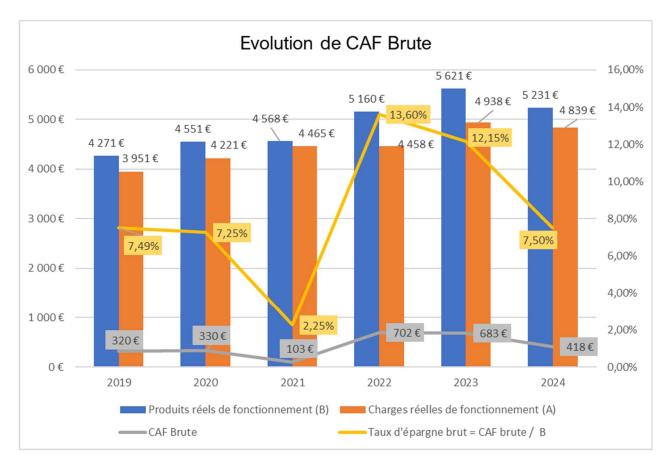
### **PRINCIPAUX RATIOS**

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyenne Nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 121.09€	1 084€
Recettes réelles de fonctionnement / population	980,52€	1 228€
Dépenses d'équipement brut / population	583,79€	392€
Encours de dette / population	558.40€	758€
DGF / population	70,38	156€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,01%	58%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	118,11%	91%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	59,54%	32%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	56,95%	66%
Taux épargne brut n-1	-14,34%	

### **ZOOM SUR LES EXCEDENTS BUDGETAIRES**



## **ZOOM SUR L'EPARGNE BRUT = CAF (capacité d'autofinancement)**



### **ENDETTEMENT:**

Encours de la dette au 01/01/2024	2 950 041.44 €
Répartition de l'encours	Taux fixe : 100 %
Taux moyen de la dette	1.88 %

Inscriptions au Budget Primitif 2025 :	
Remboursement en capital de la dette	195 300.00 €

#### Publiée le 14/4/2025 Affichée le 14/4/2025

